

Le Service de la zootechnie met en œuvre des programmes d'amélioration du bétail et porte une attention particulière à l'hygiène vétérinaire, soutient les associations d'animaux de race, autorise les centres d'insémination artificielle, les ventes collectives, l'entreposage des laines et les postes de classement d'œufs.

Le Service de la propagande compte un agronome par comté ou région; il possède des services d'instructions et de propagande et dirige les travaux des Cercles 4-H ainsi que les Associations de jeunes cultivateurs de l'Ontario. Le Service établit en outre les programmes d'aide aux cultivateurs et colons du nord de l'Ontario pour le défrichage et le défonçage des terres et l'amélioration des troupeaux et des fermes. La Section de l'économie domestique qui relève du Service de la propagande dirige les organisations de femmes rurales.

Le Service des sociétés agricoles et horticoles fournit de l'aide aux expositions agricoles et horticoles, concours de labour et autres; il applique en outre la loi relative aux centres communautaires.

Le Service des grandes cultures encourage l'application de bonnes méthodes culturales, l'utilisation de lignées améliorées de graines de semence et l'amélioration des pâturages. Il applique, en outre, la loi sur la destruction des mauvaises herbes.

Le Service de l'économie rurale et de la statistique agricole effectue des recherches sur la gestion, les frais de production, la commercialisation et l'utilisation des terres; en collaboration avec le Bureau fédéral de la statistique, il collige et publie les données sur la production agricole.

Le Service des marchés applique la loi sur la commercialisation des produits de la ferme, la loi sur le classement et la vente des produits agricoles, la loi sur les prêts coopératifs, la loi sur l'entreposage en élévateurs à grains et la loi sur les emballages de produits agricoles.

Le Service de l'industrie laitière assure un service d'inspection, d'enseignement et de surveillance des laiteries, et encourage la production de lait sain à la ferme. L'Office du lait de l'Ontario, qui relève de la loi sur l'industrie laitière, réglemente et surveille la vente du lait et de la crème.

Le Service d'information rédige et diffuse, au moyen de la presse, de la radio, de la télévision et des publications, des renseignements utiles aux producteurs et consommateurs des produits agricoles de l'Ontario.

Le Collège agricole de l'Ontario, y compris l'Institut Macdonald et l'École de médecine vétérinaire de l'Ontario, tous situés à Guelph assurent des services de recherche et de propagande au bénéfice de l'agriculture ontarienne, de même la Station d'expérimentation horticole de Vineland, l'École d'agriculture de l'ouest de l'Ontario et la Ferme d'expérimentation de Ridgetown, et l'École d'agriculture de Kemptville. Les fermes de démonstration du nord de l'Ontario, l'une située à New Liskeard et l'autre à Sault-Ste-Marie, servent à mettre en pratique les méthodes adaptées à la région; à l'heure actuelle, l'élevage des bovins de boucherie retient l'attention de ces fermes. La surveillance des écoles et collèges, des fermes d'expérimentation et de l'Ontario Telephone Authority relèvent directement du sous-ministre.

Manitoba.—Le ministère de l'Agriculture comprend les divisions suivantes: propagande agricole; bétail; industrie laitière; sols, cultures et destruction des mauvaises herbes; publications, statistique et renseignements agricoles par la voix de la radio; services de coopération; et laboratoire vétérinaire provincial.

Le Service de la propagande s'occupe d'économie agricole, d'horticulture, d'aviculture, de génie agricole, d'apiculture, des cercles 4-H et du travail féminin. Des spécialistes se consacrent à ces matières. Il se tient dans toute la province des réunions et journées agricoles et il se donne des cours abrégés en agriculture. Il y a au Manitoba 35 agronomes qui s'occupent chacun d'une à cinq municipalités. Douze spécialistes en économie ménagère sont au service de régions désignées.

Le Service de la zootechnie applique la loi sur l'élevage, conçoit et exécute des programmes visant à encourager l'amélioration et la production du bétail et collabore étroitement à la lutte contre les épizooties avec le Laboratoire vétérinaire et la Division de l'hygiène vétérinaire du ministère fédéral de l'Agriculture.